COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 05/11/2013

Étaient présents :
M. Hercend et Mme Le Stunff, les représentants de la municipalité chargés des affaires scolaires
Mmes Le Ven, Chiale, Thesson, Le Breil, Monet et MM. Darcel et Valer représentants des parents d'élèves titulaires et suppléants
Mmes Varrasso, Le Doze, Roux, Bourhis les enseignants de l'école
Mme Attias, la directrice de l'école

1. Effectifs et répartition pédagogique

80 élèves sont inscrits actuellement (ils étaient 83 à la rentrée : 3 déménagements).
15 CP + 6 CE1 = 21 élèves avec Mme Varrasso
11 CE1 + 8 CE2 = 19 élèves avec Mme Roux
12 CE2 + 8 CM1 = 20 élèves avec Mme Le Doze
10 CM1 + 10 CM2 = 20 élèves avec Mmes Attias et Bourhis.

2. Règlement intérieur

Article 5 : Phrase reformulée.
Article 6 : Une modification a été apportée concernant l'heure d'ouverture de la garderie, 7h30 au lieu de 7h45.
Sa reconduction a été votée à l'unanimité.
Les parents demandent à ce que la garderie ferme à 19h et non à 18h30.

3. Projets et événements

En commun :

- Rencontres USEP : CROSS qui s'est très bien déroulé, bal breton
- Élections des délégués organisées par les CM1/CM2 : les délégués devront rédiger le règlement de la cour et pourront assister à 1 conseil d'école dans l'année
- Interventions de Nicolas Le Garff, animateur du Grand Site Dunaire (sorties autour du vivant et travail en classe)
- Interventions de Meven Ehouarne en musique 1 fois par semaine : préparation du spectacle du Marché de Noël
- 1 séance de cinéma suivie d'un goûter offerts par la mairie pour Noël le jeudi 19/12 après-midi
- Objets vendus au Marché de Noël le samedi 14 décembre à la salle des fêtes : bulbes et bricolages
- Travail sur le jeu d'échecs : tournoi intra-école et découverte d'autres jeux (interaction petits et grands)

Par classe/cycle :

- CP/CE1 et CE1/CE2 : -Une dizaine de séances de natation à la piscine d'Auray, la dernière séance aura lieu dans la nouvelle piscine Alré'O le 17 décembre
  -Participation au prix des Incorruptibles en partenariat avec la bibliothèque
  -Les CE2 participeront au séjour en Touraine avec les autres élèves de CE2 et CM au mois de juin.

- CE2/CM1 et CM1/CM2 : -5 séances de voile dans l'année (3 en septembre avec planche à voile ou optimist sur le plan d'eau et 2 en juin avec planche à voile ou funboat sur la ria) avec participation à une rencontre USEP en fin d'année
  -Rallye BD en partenariat avec la bibliothèque. A ce sujet, l'école avait fait la demande qu'un auteur de BD intervienne dans les 2 classes. La demande a été rejetée, l'école demande un éclaircissement quant aux motifs de ce refus et renouvelle sa demande.
  -Intervention de l'Observatoire du Plancton
  -Séjour 3 jours en Touraine du 11 au 13 juin.
- CM1/CM2 : Parrainage d'un skipper étellois de la Mini-Transat (œuvre artistique collée sur sa gran voile) et suivi de la course

4. Nouveaux rythmes scolaires

2 réunions ont déjà eu lieu afin d'établir la répartition des horaires dans la semaine. La prochaine aura lieu le mardi 26/11.
Le mercredi matin a été retenu suite au sondage effectué qui montrait une préférence nette pour ce jour-là.
2 journées de 6h de classe sont prévues, la commune doit donc demander une dérogation car les textes indiquent des journées ne dépassant pas 5h30. Le dossier rédigé est en attente du Congrès des Maires qui se tiendra mi-novembre. L'équipe de concertation a fait le choix de faire finir les élèves tous les jours à la même heure, soit 16h30 afin de garantir une cohérence pour les familles et les élèves.
La restauration le mercredi midi ne peut être assurée tant que le collège n'ouvre pas la restauration ce jour-là.
Se pose le problème du transport des élèves qui fréquentent le Centre de Loisirs de Belz le mercredi et le problème des locaux pour les activités périscolaires. Les enseignants insistent sur le fait qu'il n'est pas envisageable qu'elles aient lieu dans les salles de classe. Un Centre de Loisirs qui tiendrait place dans les locaux actuels de l'école est évoqué. Le Conseil d'école demande à ce que soit résolue la question des locaux.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30-9h					
9h-12h	Classe (3h30)	Classe (3h30)	Classe (3h)	Classe (3h30)	Classe (3h30)
12h-13h30	REPAS (2 services)	REPAS (2 services)		REPAS (2 services)	REPAS (2 services)
13h30-14h	APC(1/2h)/REPAS	APC(1/2h)/REPAS		APC(1/2h)/REPAS	APC(1/2h)/REPAS
14h - 15h	Classe (2h30)	Classe (1h)		Classe (2h30)	Classe (1h)
15h-16h30		TAP (1h30)			TAP (1h30)

Temps école — Temps mairie — APC : Activités Pédagogiques Complémentaires — TAP : Temps d'Activités Périscolaires

5. Nouvelle école/Fusion administrative

- Le déménagement aurait lieu plutôt fin août : la mise en carton et le déplacement de ces derniers seront pris en charge par l'équipe municipale. Un tri du mobilier devra être fait et le Conseil d'école demande à ce que soit voté un budget pour l'achat de nouveaux mobiliers adaptés à la configuration des nouveaux espaces.
- Les enseignants et parents demandent à ce que la cour prévue soit agrandie, elle est trop petite. Les enfants n'auront plus la possibilité de jouer au ballon notamment, ni d'organiser de grands jeux durant les récréations. Ils réitèrent leur demande concernant la mise en place de 2 entrées.
- Il est de la responsabilité de la commune de choisir de fermer les deux écoles actuelles maternelle et élémentaire pour en ouvrir une nouvelle, une école primaire. Cela doit être voté en Conseil Municipal. Les Conseils d'école émettent un avis consultatif. Une école implique une seule équipe d'enseignants et un seul directeur. Le Conseil d'école estime que les choses doivent être bien définies dès le début afin de garantir une cohérence et une lisibilité pour les familles ainsi qu'une cohésion de l'équipe enseignante. Si deux écoles sont conservées, aucune instance ne sera commune (pas de conseils communs). Les locaux étant partagés par tous les élèves, les responsabilités et rôles ne peuvent être clairement définis dans le cas de deux écoles. Par ailleurs, au vu des prévisions d'effectifs actuelles sur les années à venir, l'école subira vraisemblablement à court terme une fermeture qu'il y ait fusion administrative ou non. Si la fusion administrative n'est pas choisie, l'école passera à 3 classes pour 5 niveaux et le directeur perdra sa journée de décharge administrative, ce qui implique un temps très important en moins pour l'administratif et le relationnel (surtout avec la mise en place des nouveaux rythmes). Dans le cadre d'une fusion administrative, les triple-niveaux seraient limités voire évités et le directeur de l'école aurait une journée pour effectuer son travail administratif. De surcroît, un regroupement administratif des 2 écoles permettrait d'espérer le retard d'une fermeture de classe car d'une part, les prévisions d'effectifs indiquent 21,9 élèves par classe l'année prochaine et avec les effectifs mis en commun avec les élèves de maternelle une moyenne légèrement supérieure et d'autre part, les commissions essayent de préserver les écoles la première année de leur fusion.

  Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil d'école a voté pour la fusion administrative (8 votes « Pour » et 1 abstention).

6. Divers

- Les représentants de parents d'élèves font remarquer que le policier municipal n'est pas remplacé lors de ses absences.
- Le trou au niveau du portillon n'a toujours pas été bouché, il est rempli d'eau quand il a plu et gêne le passage. La demande a été faite au service concerné.
- Il est demandé à ce qu'un abri à vélo provisoire soit conçu.
- Des véhicules appartenant aux entreprises chargées des travaux de la nouvelle école se garent sur le chemin menant à l'école. Ce stationnement est gênant.